

nee Infos



ENSEIGNANTS GOFPA ET CNEAP

La commission de négociation de la branche (CPPNI) a joué les prolongations jusqu'au 11 juillet pour un bilan bien maigre!

NAO 2024. Le Snec-CFTC regrette le manque d'ambition des négociations au CNEAP (+ 1%) et l'absence d'ambition au GOFPA (0%). **D'année en** année, les salaires sont rongés par l'inflation. L'ancienneté prévue par l'actuelle convention collective (que le Snec-CFTC n'a pas signée) ne permet plus du tout de compenser.

La valeur du point au CNEAP passe donc, au 1er septembre, de 20.59 à 20.80 €. À cette date, aucun indice de rémunération ne devra être inférieur à 1053.

Le Snec-CFTC met gratuitement à votre disposition un calculateur pour vérifier votre rémunération.



Le GOFPA et la convention collective. Si l'objectif officiel du GOFPA est toujours de signer la convention collective, le chemin choisit n'est pas le plus direct. Presque deux ans de discussion, et toujours pas de décision. La recommandation patronale, minimaliste, perdure. Le résultat nul de la NAO 2024 au GOFPA en est une des conséquences.

LE PACTE ENSEIGNANT

Des missions supplémentaires pour les enseignants de droit public!

Ces missions constituent un engagement volontaire pour une année scolaire.

Sur les 9 missions proposées, la priorité est donnée aux remplacements de courte durée. 6 briques maximum peuvent être attribuées à un enseignant.

Rémunération sous forme d'une ISOE part fonctionnelle: 1 brique = 1250 € brut désocialisé, défiscalisé et pavé d'octobre à iuin.

Une lettre de mission unique doit être signée avant le 30 septembre.

Votre engagement, c'est votre choix... mais attention à la surcharge de travail!

Le Snec-CFTC peut vous conseiller et vous envoyer les fiches de mission! Contactez-nous!



PSC ENSEIGNANTS DU MASA

Le prestataire et les tarifications sont connus

Un consortium regroupant Groupama / Crédit Agricole / AGRICA a été retenu pour assurer la protection complémentaire des enseignants de droit public.



La gestion (affiliation, adhésion, cotisations prestations, ...) sera assurée par le groupe « MERCER ».

Les montants de base du panier de soin et des options

Cotisation de base : 75,96 € TTC – garanties supplémentaires allant de 11,70 € à 37,13 €.

Prise en charge par l'employeur : 37,16 € (+ 5 € si option supplémentaire)*

Prise en charge par l'enseignant : 38,80 € (il s'agit d'une moyenne. Une partie est variable en fonction du salaire par solidarité envers les retraités)



*Chaque situation est unique. Pour plus de détails et informations, contacte tes représentants Snec-CFTC